Nations Unies S/2003/955



Conseil de sécurité

Distr. générale 7 octobre 2003 Français Original: anglais

Lettre datée du 2 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

J'ai l'honneur d'appeler l'attention sur ma lettre du 4 avril 2003 (S/2003/436) transmettant un rapport présenté par le Swaziland au Comité contre le terrorisme conformément au paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Ayant examiné attentivement ledit rapport avec l'aide de ses experts, le Comité contre le terrorisme a écrit au Représentant permanent du Swaziland auprès de l'Organisation des Nations Unies pour faire part de ses observations préliminaires. Il a demandé au Swaziland une réponse, sous la forme d'un rapport complémentaire, d'ici au 19 décembre 2003.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (Signé) Inocencio F. Arias